



---

Canada Development  
Investment Corporation

La Corporation de développement  
des investissements du Canada

Rapport Annuel 2013





---

Canada Development Investment Corporation    La Corporation de développement des investissements du Canada

## Table des matières

<b>Rapport au ministre</b>	<b>4</b>
<b>Administrateurs et dirigeants</b>	<b>5</b>
<b>Pratiques de gouvernance d'entreprise</b>	<b>8</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>9</b>
<b>Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers</b>	<b>14</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants</b>	<b>15</b>
<b>États financiers consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada 31 décembre 2013</b>	<b>16</b>

### Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay  
Bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

**Téléphone** : 416 966-2221  
**Télécopieur** : 416 966-5485  
**Site Web** : [www.cdev.gc.ca](http://www.cdev.gc.ca)

## Rapport au ministre

---

**L'honorable James M. Flaherty**  
**Ministre des Finances**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par l'entremise de sa filiale entièrement détenue, Coporation d'investissement GEN du Canada, la CDEV continue de gérer les placements que détient le gouvernement du Canada dans General Motors. En septembre 2013, nous avons vendu 30 millions d'actions ordinaires pour un produit de plus de 1,1 milliard de dollars que nous avons versé sous forme de dividendes. Même en tenant compte de cette vente, la valeur de nos actifs dans GM a bondi de 0,8 milliard de dollars au cours de l'exercice. La Canada GEN détient maintenant une participation d'environ 7 % dans les actions ordinaires de GM.

La CDEV continue d'entreprendre des mandats dans le cadre de l'examen permanent des actifs du gouvernement. Au cours de l'exercice, nous avons continué à concentrer nos efforts sur la vente de Ridley Terminals Inc. à titre de mandataires du gouvernement du Canada. À la demande du gouvernement, nous avons également lancé les préparatifs en vue de la vente éventuelle de la Réserve fédérale de charbon, en Colombie-Britannique.

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), notre autre importante filiale entièrement détenue, a connu une bonne année, ses ventes de pétrole brut atteignant 4,3 millions de barils au cours de l'exercice, soit un volume comparable à celui de 2012. Le prix moyen du pétrole brut s'est établi à 115 \$ le baril, soit 2 \$ de plus qu'en 2012. La SGCH a versé 136 millions de dollars en redevances provinciales, 43 millions de dollars en participation au bénéfice net, 74 millions de dollars en impôts provincial et fédéral, ainsi que 142 millions de dollars en dividendes à la CDEV, en hausse de 22 millions de dollars par rapport à ceux de 2012.

En 2013, la CDEV a versé 1,304 milliard de dollars en dividendes. La trésorerie a été générée par le produit de la vente d'actions ordinaires de GM, les dividendes sur les actions privilégiées de GM et le bénéfice de la SGCH.

Canada Eldor Inc., notre troisième filiale entièrement détenue, qui est responsable de la gestion des questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs, a continué de payer Cameco pour ses travaux de remise en état du site minier près d'Uranium City, Saskatchewan.

En 2013, la CDEV n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédits parlementaires.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du Conseil,  
La Corporation de développement des investissements du Canada



N. William C. Ross

Le 6 mars 2014

## Administrateurs et dirigeants au 6 mars 2014

---

### Ministre responsable de la CDEV

L'honorable James M. Flaherty  
Ministre des Finances

---

### Conseil d'administration

**N. William C. Ross, LL.M.** <sup>(2) (3)</sup>

Président du Conseil  
La Corporation de développement des  
investissements du Canada  
Avocat principal  
WeirFoulds LLP  
Toronto (Ontario)

**John James Hillyard, M.B.A.** <sup>(2) (3)</sup>

Administrateur  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

**Ted Howell, CA, M.B.A.** <sup>(1) (3)</sup>

Administrateur  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

**Nicholas Wemyss, P.Geo.** <sup>(2) (3)</sup>

Administrateur  
Victoria (Colombie-Britannique)

**Mary Beth Montcalm, Ph.D.** <sup>(2)</sup>

Administratrice  
Toronto (Ontario)

**Mary Ritchie, FCPA, FCA** <sup>(1)</sup>

P.-D.G.  
Richford Holdings Ltd.  
Edmonton (Alberta)

**Benita M. Warmbold, FCPA, FCA** <sup>(1) (2)</sup>

Vice-présidente principale et chef des finances  
Office d'investissement du régime de pensions  
du Canada  
Toronto (Ontario)

---

### Dirigeants

**Michael Carter**

Vice-président exécutif

**Andrew Stafli, CPA, CA**

Vice-président, Finances

**Zoltan Ambrus**

Vice-président

**Patrice S. Walch-Watson**

Secrétaire général

### Comités du conseil

<sup>(1)</sup> Comité d'audit

<sup>(2)</sup> Comité de nomination et de gouvernance

<sup>(3)</sup> Comité des ressources humaines et de la rémunération

**La Corporation de développement  
des investissements du Canada a  
versé 1,3 milliard de dollars en  
dividendes.**

La Canada GEN a vendu 30 millions  
d'actions ordinaires de GM pour un  
produit de 1,1 milliard de dollars.



**La Société de gestion Canada Hibernia a généré un produit net tiré du pétrole brut de 313 millions de dollars au cours de l'exercice; le volume des ventes atteignant 4,3 millions de barils.**

Nous avons poursuivi la mise au point du processus de vente de Ridley Terminals Inc. en collaboration avec des représentants du gouvernement, nos conseillers et la société.



## Pratiques de gouvernance d'entreprise

---

La CDEV (anciennement la « CDIC ») rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDEV qu'elle « devrait dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis 2007, la Corporation a mené à bien de nouveaux mandats, notamment l'acquisition et le dessaisissement d'actifs, en plus de conseiller le gouvernement relativement à d'autres participations.

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Le conseil d'administration est actuellement composé du président et de six autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes, qu'ils mettent à profit dans l'exercice de leur fonction. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDEV.

Le taux de participation aux réunions du conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps nécessaire, hors des réunions du conseil d'administration, aux activités et à la gouvernance de la Corporation. La CDEV et toutes ses filiales possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement.

Chaque année, le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture, ainsi que les mandats confiés à la Corporation. Les risques sont recensés et gérés tout au long de l'exercice. Le conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle il examine, entre autres, les objectifs de la Corporation d'un point de vue stratégique.

Pour l'aider à assurer la gérance de la CDEV, le conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le comité de nomination et de gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit. Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation. Il continue de passer en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, il prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure souhaitées du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du conseil d'administration, le cas échéant. Le comité des ressources humaines et de la rémunération appuie le conseil d'administration pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen de la rémunération des cadres. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation.

Le conseil d'administration entretient des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur le site Web de la Corporation et une réunion annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre des Finances et d'autres représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, au besoin. Les administrateurs ont également droit au remboursement des dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et, conséquemment, modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance.



## Rapport de gestion

---

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

### Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société d'État fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de trois filiales entièrement détenues, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient et gère la participation du gouvernement fédéral dans le projet d'exploitation des ressources pétrolières extracôtières Hibernia (« Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. GEN a été constituée en 2009 et détient des actions ordinaires et privilégiées de General Motors Company (« GM »).

Notre vision : être la ressource principale du gouvernement du Canada en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard de ses actifs commerciaux.

Notre mission : agir dans le meilleur intérêt du gouvernement, au nom du ministre des Finances, pour mettre en œuvre d'excellentes appréciations et pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard des actifs du gouvernement.

Depuis la création de la CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de l'État par la CDEV jusqu'en 2013 comprennent Canadair Limitée, de Havilland Aviation du Canada, Limitée, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, une partie des actions ordinaires que nous détenions dans General Motors et une participation dans Chrysler. Le total des produits de toutes ces activités versés à l'État jusqu'en 2013 a atteint environ 4,4 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé 1,81 milliard de dollars en dividendes cumulatifs découlant des activités.

L'équipe de gestion de la CDEV, à Toronto, est dirigée par le vice-président exécutif et travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes de la passation des marchés et le conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la Corporation et de ses filiales. Les membres de l'équipe de gestion de la SGCH, à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. L'équipe, dirigée par son président-directeur général, fournit une expertise dans les secteurs techniques de la géologie, de la commercialisation, du transport et des finances. La direction participe à des réunions avec les représentants du ministère des Finances, avec qui elle s'entretient régulièrement, et notre président du conseil d'administration garde contact avec le ministre.

### Rendement de la Corporation

#### La Corporation de développement des investissements du Canada

En 2009, le ministre des Finances a demandé à la CDEV de participer à l'examen continu de la gestion des actifs du gouvernement, (l'« examen »). Pour ce faire, la CDEV retient les services de conseillers chargés de procéder à des analyses financières, juridiques ou techniques du portefeuille commercial du gouvernement du Canada, suivant les directives du ministre. La CDEV suit de près les conseillers et passe en revue les rapports avant leur présentation au ministre. La CDEV a été mandatée par le gouvernement pour gérer la vente de Ridley Terminals Inc., terminal charbonnier situé à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, et la vente éventuelle de parties de la Réserve fédérale de charbon en Colombie-Britannique. Nous avons retenu les services de conseillers financiers et juridiques et nous préparons le processus de vente de ces actifs en collaboration avec les ministères qui en sont responsables.

En 2013, nous avons versé 1 304 millions de dollars sous forme de dividendes, somme provenant essentiellement du produit en trésorerie tiré de la vente de 30 millions d'actions ordinaires de GM en septembre, ainsi que du bénéfice de la SGCH.

## Rapport de gestion de la CDEV (suite)

---

### Société de gestion Canada Hibernia

Le produit net tiré du pétrole brut, déduction faite des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net, a augmenté de 5 %, passant de 298 millions de dollars en 2012 à 313 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une hausse des taux de production et à la légère progression des prix obtenus pour le pétrole brut. En 2013, la SGCH a vendu 4,30 millions de barils de pétrole brut contre 4,16 millions en 2012, soit une hausse de 3 %. Cette hausse correspond à l'accroissement de la production totale d'Hibernia qui s'est chiffrée en moyenne à 135 500 barils par jour comparativement à une production quotidienne de 130 200 barils en 2012. Cette hausse de 4 % tient au recul de la durée des interruptions d'exploitation au cours de l'exercice en regard de 2012 où la production a été touchée par l'arrêt des activités et les travaux de révision triennaux de la plateforme. Malgré un recul de 3 % du cours du pétrole brut Brent daté, passant de 112 \$ US le baril en 2012 à en moyenne 109 \$ US le baril, la SGCH a obtenu 115 \$ le baril en 2013 en raison du fléchissement du dollar canadien au cours de l'exercice, contre 113 \$ le baril en 2012. La SGCH ne conclut pas de contrats sur marchandises à prix fixe et elle vend son pétrole au cours du marché.

Le résultat global, après impôt, a augmenté de 1 %, pour atteindre 174 millions de dollars comparativement à 173 millions de dollars en 2012, la hausse du produit net tiré du pétrole brut ayant été largement contrebalancée par celle des frais de production et des charges opérationnelles, des charges d'épuisement et d'amortissement et de la charge d'impôt. En 2013, la SGCH a versé 142 millions de dollars en dividendes à la CDEV, comparativement à 120 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les propriétaires d'Hibernia continuent à prioriser la mise en valeur du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « PSH ») et la planification de la mise en valeur future du réservoir de Ben Nevis Avalon (le « BNA »), tout en optimisant les activités de forage et de production et en forant des paires additionnelles de puits au champ pétrolifère existant d'Hibernia. Les travaux d'investissement se sont poursuivis en 2013 relativement à la mise en valeur du secteur unitaire du PSH, y compris la construction et l'aménagement d'installations en mer. Le forage en mer de puits par injection d'eau a commencé au début de 2014, suivant des retards liés aux conditions climatiques et au matériel à la fin de 2013. Le forage des paires additionnelles de puits injecteurs-producteurs dans le secteur unitaire du PSH devrait faire augmenter la production additionnelle de façon importante, tandis que le projet actuellement approuvé devrait être achevé d'ici la fin de 2016 ou le début de 2017. Les propriétaires évaluent également des options de mise en valeur supplémentaires du réservoir de pétrole brut BNA du champ pétrolifère Hibernia. Les décisions relatives à ce projet seront probablement prises dès 2014. De plus, la construction d'un nouveau système d'extraction au gaz, conçu de manière à améliorer la productivité du puits et à optimiser la production, est en cours. Ce projet devrait être achevé vers la fin de 2014.

### Corporation d'investissement GEN du Canada

À la fin de l'exercice, GEN détenait environ 4,8 milliards de dollars en actions ordinaires en circulation de GM, ou 7 %, et 449 millions de dollars en actions privilégiées de GM. Ces actions de GM sont gérées dans une perspective commerciale à long terme. En 2013, les actions ordinaires de GM ont été négociées dans une fourchette d'environ 26 \$ US à 42 \$ US l'action. GEN a recours aux services d'un conseiller financier afin de mieux gérer cet investissement. Il y a lieu de se reporter au tableau ci-après pour plus de précisions sur les valeurs historiques des actions ordinaires de GM.

Le 10 septembre 2013, GEN a vendu 30 millions d'actions ordinaires de GM au prix de 36,65 \$ US l'action. GEN a comptabilisé un profit de 680 millions de dollars sur la vente et, par la suite, la CDEV a versé 1,1 milliard de dollars en dividendes.

### Canada Eldor Inc.

CEI continue de payer pour le démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les prestations de retraite de certains anciens salariés. En 2013, la licence de Cameco, qui gère le démantèlement de la mine, a été renouvelée pour dix ans par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Un plan qui devrait permettre le transfert éventuel de biens miniers au programme de surveillance institutionnelle de la Saskatchewan a été mis en œuvre.

## Rapport de gestion de la CDEV (suite)

---

### Analyse de l'environnement commercial externe

---

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique propres à l'entreprise ou au placement sous-jacent.

La SGCH tire sa trésorerie exclusivement de la production de pétrole provenant des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent les installations de production du champ Hibernia et le transport de pétrole brut affrété à terme. La trésorerie fluctue selon les volumes de production de pétrole, le prix du brut, les cours de change du dollar américain et du dollar canadien, les redevances et les coûts liés à la participation au bénéfice net, les coûts d'exploitation, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses en immobilisations. La SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, des accords de redevances et à d'autres ententes et tout changement apporté à la réglementation de l'Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur la SGCH.

Toute réalisation future de la valeur des placements dans GM dépendra à la fois des capacités de la direction de GM et de la santé du marché de l'automobile au sein duquel elle est en concurrence. GM exerce ses activités dans un environnement tributaire des dépenses de consommation. En Amérique du Nord, la conjoncture s'est améliorée en 2013 si on la compare à 2012, comme en témoigne la progression de 8 % des ventes de véhicules légers américains pour un total de 15,6 millions de véhicules vendus, tandis que les ventes en Europe occidentale sont demeurées plutôt stables par rapport à celles de l'exercice précédent. L'indice S&P 500 a gagné environ 30 % entre décembre 2012 (valeur indicielle de 1 426) et décembre 2013 (1 848). Le cours des actions ordinaires de GM a bondi de plus de 40 % en 2013, passant d'environ 29 \$ US l'action à la clôture de 2012 à environ 41 \$ US l'action à la clôture de 2013. Peu après la clôture de l'exercice, GM a déclaré un dividende trimestriel initial de 0,30 \$ US l'action ordinaire, payable en mars 2014.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires adoptées, en particulier celles adoptées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le gouvernement de la Saskatchewan.

### Risques et éventualités

---

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, le projet Hibernia s'expose à des risques liés à la géologie et à la production. Le secteur unitaire du PSH et ses réserves, qui n'ont pas encore été entièrement mis en valeur, sont particulièrement exposés à ces risques. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en collaboration avec l'exploitant et souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable.

La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence sur le résultat avant impôt de 2,7 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2012). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture en ce qui a trait au cours du pétrole brut. Cependant, en raison de la faiblesse des frais de production variables, il est probable que des variations du cours du pétrole brut n'affecteraient pas la capacité de la SGCH à honorer ses obligations.

Les frais de démantèlement et d'abandon actualisés des puits et installations d'Hibernia de 65 millions de dollars font l'objet d'estimations qui se fondent sur les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement aux environs de 2054. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, notamment. La SGCH a déposé 97 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour faire face aux frais de démantèlement et d'abandon. La SGCH dépend de pétroliers pour expédier le pétrole brut à ses clients ou aux installations de transbordement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour réduire le risque associé à la disponibilité réduite des navires d'un seul fournisseur, la SGCH a conclu des ententes lui donnant accès à des services de transport maritime de rechange.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM dépend largement de la performance globale du marché et est exposée aux risques inhérents au secteur de l'automobile et à la performance relative de GM au sein de cette industrie. La variation du cours de l'action n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie de GEN ou sur sa capacité à honorer ses obligations. GEN n'a pas eu recours à aucune activité de couverture relativement aux actions de GM qu'elle détient.

## Rapport de gestion de la CDEV (suite)

---

### Risques et éventualités (suite)

---

Presque tous les actifs et produits de GEN ainsi que ceux de la SGCH sont touchés par les fluctuations du cours de change. Les ventes de pétrole brut de la SGCH sont libellées en dollars américains. Les dividendes sur les actions privilégiées et les actions ordinaires de GM sont reçus en dollars américains. Les actifs de GEN sont libellés en dollars américains. À mesure que les actifs de GEN seront cédés, le produit en trésorerie futur dépendra des fluctuations du cours de change. Le cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain a augmenté, s'établissant à 1,0636 au 31 décembre 2013 contre 0,9949 au 31 décembre 2012, soit une appréciation de 7 % du dollar américain.

CEI est assujettie à des responsabilités en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision de 17 millions de dollars établie au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi attendus sur une période de dix ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de la fluctuation de l'inflation, de révisions d'estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires. Afin d'atténuer ce risque, CEI a déposé 26 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour régler d'éventuelles obligations.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les deux éventualités présentées dans nos états financiers. La direction est d'avis que la résolution probable sera favorable à la CDEV et à ses filiales.

### États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

---

Les états financiers consolidés de 2013, avec chiffres comparatifs de 2012, ont été préparés selon les normes internationales d'informations financières.

Le produit net consolidé pour l'exercice 2013 s'est établi à 1 032 millions de dollars et a enregistré une hausse considérable par rapport aux 336 millions de dollars inscrits pour l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement attribuable au profit de 680 millions de dollars sur la vente d'actions ordinaires de GM. De plus, les ventes nettes de pétrole brut ont progressé de 5 %, atteignant 313 millions de dollars contre 298 millions de dollars en 2012, en raison principalement d'une augmentation du volume des ventes de pétrole brut et du renforcement des prix moyens du pétrole. L'essor du volume des ventes, quant à lui, tient surtout à une hausse des taux de production découlant du recul des interruptions d'exploitation en comparaison de 2012.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières et de la variation des actions privilégiées de GM, s'est accru, passant de 75 millions de dollars pour l'exercice précédent à 84 millions de dollars. Cette hausse est largement attribuable à la variation de la provision au titre de la remise en état du site, à l'augmentation des charges d'épuisement et d'amortissement et à la hausse des frais de production et des charges opérationnelles. La variation de la provision au titre de la remise en état du site s'est traduite par un recul de 2 millions de dollars en 2013, qui s'explique surtout par des reprises de provisions, comparativement à une augmentation de 8 millions de dollars en 2012. Les charges d'épuisement et d'amortissement ont augmenté de 6 millions de dollars comparativement à celles de 2012 en raison des volumes de production accrus et du volume restant des réserves qui s'est révélé inférieur aux estimations. Les frais de production et les charges opérationnelles ont augmenté de 7 millions de dollars en regard de l'exercice précédent en raison de la hausse des frais de reconditionnement des puits, de réparation, de recherche et de développement ainsi que de la baisse des recouvrements des coûts de transport attribuable à l'annulation d'une entente de partage des coûts de transport au début de l'exercice. En outre, nous avons subi une perte de change de 4 millions de dollars en 2013, alors que nous avions réalisé un profit de change de 1 million de dollars pour l'exercice précédent. La perte de change, qui a trait essentiellement à la vente des actions ordinaires de GM, a été atténuée par des profits de change au chapitre des ventes de pétrole brut de la SGCH par suite du redressement du dollar américain.

En 2013, GEN a touché des dividendes de 37 millions de dollars sur les actions privilégiées de GM qu'elle détenait, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012 qui est attribuable à l'appréciation du dollar américain. En 2013, GEN a dégagé un profit latent de 30 millions de dollars sur les actions privilégiées de GM qu'elle détenait, à savoir un profit lié à la juste valeur de 1 million de dollars et un profit de change de 29 millions de dollars. Au 31 décembre 2013, les actions privilégiées étaient évaluées à 26,20 \$ US l'action contre 26,13 \$ US au 31 décembre 2012. Pour l'exercice précédent, GEN avait enregistré une perte latente de 7 millions de dollars, à savoir une perte de change latente de 9 millions de dollars compensée par un profit lié à la juste valeur de 2 millions de dollars.

En dépit de la diminution du nombre d'actions détenues, la valeur de marché du placement en actions ordinaires de GM est passée de 4,0 milliards de dollars au 31 décembre 2012 à 4,8 milliards de dollars au 31 décembre 2013 en raison d'une hausse du cours du marché, et a été ajustée pour tenir compte du cours de change. La variation à la hausse de la valeur du placement en actions ordinaires de GM, se chiffrant à 1 228 millions de dollars, est prise en compte dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Au cours de l'exercice précédent, la variation à la hausse de la valeur du placement en actions ordinaires de GM prise en compte dans les autres éléments du résultat global s'était chiffrée à 1 127 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements sur la variation des autres éléments du résultat global eu égard aux actions ordinaires de GM, il y a lieu de se reporter au tableau ci-dessous :

## Rapport de gestion de la CDEV (suite)

### Autres éléments du résultat global attribuable aux actions ordinaires de GM

Trimestre clos le	Nombre d'actions	Cours de l'action ordinaire de GM (en \$ US) <sup>(2)</sup>	Cours de change du \$ US <sup>(1)</sup>	Valeur du placement (en millions de \$ CA)	Résultat trimestriel des autres éléments du résultat global (en millions de \$ CA)	Résultat global cumulé (en millions de \$ CA)
31 décembre 2011	140 084 746	20,28 \$	1,0170	2 889	(51)	(1 840)
2012						
31 mars	140 084 746	25,64 \$	0,9991	3 589	699	699
30 juin	140 084 746	19,72 \$	1,0191	2 815	(773)	(74)
30 septembre	140 084 746	22,75 \$	0,9837	3 135	320	246
31 décembre	140 084 746	28,82 \$	0,9949	4 017	882	1 127
2013						
31 mars	140 084 746	27,81 \$	1,0156	3 957	(60)	(60)
30 juin	140 084 746	33,34 \$	1,0512	4 910	953	893
10 septembre	(30 000 000)	36,65 \$	1,0357		(680)	<sup>(3)</sup>
30 septembre	110 084 746	35,95 \$	1,0285	4 070	300	513
31 décembre	110 084 746	40,87 \$	1,0636	4 785	715	1 228

#### Notes

(1) Le cours de change utilisé est le cours à midi de la Banque du Canada (\$ US en \$ CA).

(2) Cours acheteur de clôture par action à la clôture du trimestre (prix de la transaction du 10 septembre).

(3) Profit réalisé sur les actions vendues le 10 septembre viré au résultat net.

Les immobilisations corporelles, qui se chiffraient à 124 millions de dollars au 31 décembre 2013, ont reculé de 39 millions de dollars par rapport à celles du 31 décembre 2012, par suite des activités de démantèlement et de l'amortissement et d'un recul des coûts en capital liés à l'obligation de démantèlement qui s'est révélé supérieur aux dépenses d'investissement pour l'exercice. Au 31 décembre 2013, l'impôt recouvrable avait baissé pour s'établir à 1 million de dollars contre 2 millions de dollars au 31 décembre 2012, en raison surtout des écarts de calcul relativement aux acomptes provisionnels versés par rapport à la charge d'impôt à payer.

Au 31 décembre 2013, les crédateurs, se chiffrant à 27 millions de dollars, avaient baissé de 32 millions de dollars, recul essentiellement attribuable à la diminution des redevances et des montants des participations au bénéfice net à payer en raison du plus faible volume des ventes livré en décembre 2013 en regard de décembre 2012. L'obligation de démantèlement de la SGCH a reculé de 29 millions de dollars, s'établissant à 65 millions de dollars, baisse découlant principalement de la révision du taux d'actualisation servant au calcul de l'obligation de démantèlement de la Corporation. Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation utilisé était de 3,24 % contre 2,36 % au 31 décembre 2012.

Au cours de 2013, nous avons versé 1 304 millions de dollars en dividendes, y compris des dividendes de 459 millions de dollars payés à partir du surplus d'apport lié à la vente des actions ordinaires de GM. Le montant de ces dividendes provient des dividendes sur les actions privilégiées de GM détenues, du bénéfice de la SGCH et du produit tiré de la vente des actions ordinaires de GM. À titre comparatif, les dividendes versés en 2012 se sont chiffrés à 146 millions de dollars.

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

---

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), qui ont reçu l'autorisation de publication par le conseil d'administration à sa réunion du 6 mars 2014, incombe à la direction de la Corporation. Ces états financiers consolidés ont été dressés par la Corporation selon les normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers des trois filiales entièrement détenues de la Corporation dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la Corporation. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration qui en tient compte lors de l'approbation des états financiers. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la Corporation, le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif et vice-président, finances de la CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. À notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

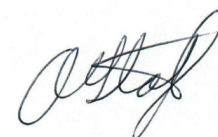
Le vice-président exécutif



Michael Carter

La Corporation de développement des investissements du Canada

Le vice-président, finances



Andrew Stafl, CPA, CA  
Vice-President, Finance

La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 6 mars 2014



## Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

### Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux instructions données par le gouverneur en conseil à La Corporation de développement des investissements du Canada ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CPA, CA  
vérificateur général adjoint

Comptables professionnels agréés  
experts-comptables autorisés

Le 6 mars 2014  
Ottawa, Canada


# État consolidé de la situation financière


Au 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2013		2012	
				Données révisées (note 21)
<b>Actifs</b>				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	101 768	\$	97 325	\$
Débiteurs	58 205		62 083	
Impôt sur le résultat à recouvrer	902		1 946	
Stocks	3 017		4 042	
Charges payées d'avance	321		309	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	4 049		2 742	
	168 262		168 447	
Actifs non courants				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	118 831		119 070	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 7)	5 969		5 969	
Immobilisations corporelles (note 8)	124 431		163 067	
Placements (note 9)	5 234 310		4 435 652	
Actif d'impôt différé (note 11)	9 841		4 378	
	5 493 382		4 728 136	
	5 661 644	\$	4 896 583	\$
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer	27 195	\$	58 807	\$
Partie courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement	2 062		1 809	
Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies	270		270	
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 10 b)]	3 748		2 416	
	33 275		63 302	
Passifs non courants				
Obligation au titre de contrats de location-financement	–		1 947	
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 10 a)]	64 676		94 017	
Provision au titre de la remise en état d'un site [note 10 b)]	13 047		16 930	
Obligation au titre des prestations définies	1 925		2 207	
	79 648		115 101	
Capitaux propres				
Capital social (note 12)	1		1	
Surplus d'apport (note 12)	2 757 143		3 216 294	
Déficit accumulé	(308 885)		(370 768)	
Cumul des autres éléments du résultat global	3 100 462		1 872 653	
	5 548 721		4 718 180	
Engagements (note 15)				
Éventualités (note 16)				
Événement postérieur à la date de clôture (note 22)				
	5 661 644	\$	4 896 583	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :

 , administrateur

 , administrateur



# État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2013		2012	
<b>Produits</b>				
Produit net tiré du pétrole brut (note 14)	312 895	\$	297 987	\$
Dividendes (note 9)	37 372		35 991	
Profit sur la vente de placements (note 9)	679 601		–	
Produits d'intérêts	2 155		2 319	
	1 032 023		336 297	
<b>Charges</b>				
Épuisement et amortissement (note 8)	43 234		37 114	
Frais de production et charges opérationnelles (note 14)	25 497		18 610	
Variation de la juste valeur de la participation en action privilégiées (note 9)	(30 000)		7 000	
Honoraires	8 276		8 209	
Perte (profit) de change	4 376		(567)	
Salaires et avantages du personnel	3 215		2 924	
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 10)	(1 894)		8 204	
Autres charges	908		829	
Charge au titre des prestations définies	77		92	
	53 689		82 415	
<b>Charges financières</b>				
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 10)	2 416		1 764	
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	88		121	
Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 10)	237		170	
	2 741		2 055	
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	975 593		251 827	
<b>Impôt sur le résultat (note 11)</b>				
Impôt exigible	74 709		70 455	
Impôt différé	(5 463)		(3 191)	
	69 246		67 264	
<b>Bénéfice</b>	906 347		184 563	
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i>				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies, montant net	83		(199)	
<i>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net :</i>				
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 907 410		1 127 438	
Gain réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente transférés au compte de résultat	(679 601)		–	
	1 227 809		1 127 438	
	1 227 892		1 127 239	
<b>Résultat global</b>	2 134 239	\$	1 311 802	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2013		2012	
<b>Capital social</b>				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1	\$	1	\$
<b>Surplus d'apport</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 216 294		3 216 294	
Dividendes	(459 151)		–	
Solde à la clôture de l'exercice	2 757 143		3 216 294	
<b>Déficit accumulé</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(370 768)		(402 738)	
Correction d'une anomalie remontant à une période antérieure (note 21)	–		(6 534)	
Solde révisé à l'ouverture de l'exercice	(370 768)		(409 272)	
Bénéfice	906 347		184 563	
Gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations définies	83		(199)	
Dividendes	(844 547)		(145 860)	
Solde à la clôture de l'exercice	(308 885)		(370 768)	
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 872 653		745 215	
Gain réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente transférés au compte de résultat	(679 601)		–	
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 907 410		1 127 438	
Solde à la clôture de l'exercice	3 100 462		1 872 653	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 548 721</b>	<b>\$</b>	<b>4 718 180</b>	<b>\$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre  
(En milliers de dollars canadiens)

	2013		2012	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>				
<b>Activités opérationnelles</b>				
Bénéfice	906 347	\$	184 563	\$
Ajustements				
Épuisement et amortissement	43 234		37 114	
Charge d'impôt sur le résultat	69 246		67 264	
Prestations définies versées en sus des charges	(199)		(364)	
Intérêts liés au financement	88		121	
Produits d'intérêts tirés d'un compte du Trésor du Canada (note 6)	(1 068)		(1 034)	
Désactualisation des obligations de démantèlement	2 416		1 764	
Perte (profit) de change, montant net	4 311		(108)	
Variation de la juste valeur de la participation en actions privilégiées	(30 000)		7 000	
Profit sur la vente de placements (note 9)	(679 601)		–	
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	(2 551)		(7 594)	
Obligations de démantèlement réglées	(898)		(2 162)	
Impôt sur le résultat payé	(73 665)		(90 252)	
	237 660		196 312	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	(22 922)		(7 298)	
	214 738		189 014	
<b>Activités de financement</b>				
Dividendes versés	(844 547)		(145 860)	
Dividendes payés à partir du surplus d'apport	(459 151)		–	
Intérêts liés au financement payés	(88)		(121)	
Paiements au titre des contrats de location	(1 497)		(1 365)	
	(1 305 283)		(147 346)	
<b>Activités d'investissement</b>				
Produit de la vente de placements	1 134 244		–	
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(34 916)		(33 505)	
Retrait du compte du Trésor du Canada (note 6)	–		14 000	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce	–		(419)	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	(4 340)		2 584	
	1 094 988		(17 340)	
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 443		24 328	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	97 325		72 997	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>101 768</b>	<b>\$</b>	<b>97 325</b>	<b>\$</b>
<b>Informations complémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>				
Intérêts reçus au cours de l'exercice	2 139	\$	2 394	\$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	37 372	\$	35 991	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## 1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». À la fin de 2009, la Corporation a commencé à aider le ministère des Finances à mener son Examen de la gestion des actifs du gouvernement visant certains actifs du gouvernement.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

La Corporation consolide trois filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Elle est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques et est une mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques et à la Loi de l'impôt sur le revenu. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet d'exploitation du champ Hibernia. La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le projet d'exploitation du champ Hibernia (le « projet Hibernia ») ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH »). La participation de la SGCH dans le projet Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont consolidés dans les états financiers de la CDEV.

En 2010, la SGCH et d'autres participants ont signé des ententes avec la province de Terre Neuve-et-Labrador (la « province ») et ont reçu l'approbation réglementaire de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») visant la poursuite de la mise en valeur du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « PSH »). La SGCH détient une participation de 5,08 % dans le secteur. En février 2011, la SGCH et d'autres participants ont signé les dernières ententes requises avec la province et le gouvernement relativement au projet et ont autorisé le plein financement de la mise en valeur du secteur unitaire du PSH.

GEN a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. GEN détient des actions ordinaires de General Motors Company (« GM ») de même que des actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de série A de GM assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. GEN a reçu les actions de GM à la suite de prêts consentis à GM par Exportation et Développement Canada (Compte du Canada) (« EDC »), partie liée à la CDEV et à GEN.

## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

---

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 6 mars 2014.

### b) Base d'évaluation

---

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur;
- les stocks sont évalués au moindre du coût de production ou de leur valeur de réalisation nette.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont présentées à la note 3.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

---

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Corporation.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

---

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions. Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 8 – Immobilisations corporelles;
- Note 9 – Placements;
- Note 10 – Provisions;
- Note 16 – Éventualités.

L'évaluation et la comptabilisation des provisions et de l'exposition au risque que comportent ses passifs éventuels exigent de la Corporation qu'elle fasse preuve d'une grande part de jugement. Elle doit faire preuve de jugement pour déterminer la probabilité qu'un litige ou une autre poursuite en instance ait une issue favorable ou entraîne un passif connexe ainsi que pour chiffrer l'ordre de grandeur du règlement définitif. Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que CEI aura à engager pour s'acquitter de ses obligations au titre de la remise en état d'un site, notamment l'estimation des coûts futurs, y compris l'inflation, le calendrier de la remise en état et d'autres variables connexes. La Corporation doit également exercer son jugement pour déterminer si un actif financier ou non financier aurait pu perdre de la valeur.

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la SGCH seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer l'obligation future à cet égard. Cependant, les coûts de démantèlement réels sont incertains et les estimations de ces coûts peuvent être révisées en raison de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat global pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison des changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la SGCH détermine le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation, qui n'est pas ajusté en fonction de la qualité du crédit, est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de l'évolution des conditions du marché.

## 2. Base d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

---

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix, des coûts, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, sont, en raison de leur nature, assujetties à l'incertitude relative à la mesure. En conséquence, ces estimations pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de périodes ultérieures.

La détermination de la juste valeur de certains instruments financiers et l'évaluation des pertes de valeur exigent le recours à des estimations et à des hypothèses significatives.

Le recours au jugement a mené à la décision de ne pas consolider les résultats de PPP Canada Inc. (« PPP »), filiale en propriété exclusive de la Corporation, comme il en est question à la note 3 b).

Par suite de l'adoption de l'IFRS 11, *Partenariats*, la direction a dû évaluer son unique participation dans un partenariat, le projet Hibernia (y compris sa participation dans la SEDH et le secteur unitaire du PSH), afin de déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Pour ce faire, la direction a dû exercer son jugement relativement à la structure du partenariat, en tenant compte notamment de l'existence d'un contrôle conjoint, de la forme juridique de tout véhicule distinct, des droits et obligations contractuels des parties au partenariat, ainsi que d'autres faits et circonstances pertinents. Selon son évaluation, la direction a classé son partenariat en tant que coentreprise.

## 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

### a) Changement de méthodes comptables

---

Les normes comptables et les modifications aux normes publiées par l'IASB sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées par la Corporation le 1er janvier 2013. Ces prises de position, adoptées conformément aux dispositions transitoires applicables, n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation, à l'exception des informations supplémentaires à fournir qui suivent :

- IFRS 10, *CÉtats financiers consolidés* (l'« IFRS 10 »)

L'IFRS 10 remplace des parties de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Parmi les principaux éléments de l'IFRS 10, il y a lieu de mentionner l'utilisation d'un modèle unique de consolidation fondé sur le contrôle, une nouvelle définition du contrôle et la notion d'évaluation permanente. Par suite de l'adoption de l'IFRS 10, la Corporation a adopté une nouvelle méthode comptable lui permettant de déterminer si elle contrôle ses entités émettrices et, le cas échéant, si elle les consolide. La Corporation a procédé à une nouvelle évaluation de la conclusion à laquelle elle était arrivée à l'égard du contrôle qu'elle exerce sur ses entités émettrices au 1er janvier 2013 et a déterminé que l'adoption de l'IFRS 10 n'a eu aucune incidence sur la consolidation de ses filiales ou de ses entités émettrices.

- IFRS 11, *Partenariats* (l'« IFRS 11 »)

L'IFRS 11 annule et remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. L'IFRS 11 s'applique aux participations dans des partenariats où le contrôle est conjoint. Conformément à l'IFRS 11, un partenariat doit être classé, soit en tant qu'entreprise commune (les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat), soit en tant que coentreprise (les parties qui exercent un contrôle conjoint n'ont que des droits sur les actifs nets du partenariat). Une entité comptabilise sa participation dans une entreprise commune en constatant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges conformément à l'accord contractuel. L'option de comptabiliser une coentreprise en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle a été éliminée, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence étant exigée. La Corporation a classé la participation de SGCH dans le projet Hibernia (y compris sa participation dans la SEDH et le secteur unitaire du PSH) en tant qu'entreprise commune et a conclu que l'adoption de l'IFRS 11 n'a pas entraîné de changement de méthode comptable eu égard à la comptabilisation de ses partenariats. Par conséquent, SGCH continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'entreprise commune dans les états financiers.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### a) Changement de méthodes comptables (suite)

---

- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (l'« IFRS 12 »)  
L'IFRS 12 énonce les exigences quant aux informations à fournir sur les filiales, les coentreprises, les entreprises communes et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées non consolidées. Elle remplace les exigences actuelles en la matière. Les exigences aux termes de l'IFRS 12 ont uniquement trait aux informations à fournir et s'appliquent au premier exercice suivant leur adoption. Par suite de l'adoption de l'IFRS 12, des informations supplémentaires ont dû être fournies particulièrement en ce qui concerne la participation de la Corporation dans le projet Hibernia [se reporter à la note 3 c)].
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 »)  
L'IFRS 13 regroupe en un ensemble unique les directives d'évaluation de la juste valeur, lorsqu'une IFRS impose ou permet des évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre, dans une même norme, un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et exige la présentation d'informations supplémentaires sur les évaluations de la juste valeur. L'adoption de l'IFRS 13 n'a ni obligé la Corporation à ajuster les techniques d'évaluation qu'elle utilise pour évaluer la juste valeur, ni entraîné d'ajustements au 1er janvier 2013. L'IFRS 13 doit être appliquée de manière prospective. Les informations à fournir aux termes de l'IFRS 13 sont présentées aux notes 9 et 18.
- IAS 19, *Avantages du personnel*, (version révisée de 2011) (l'« IAS 19 »)  
Les modifications à l'IAS 19, entre autres choses, éliminent la méthode du corridor, qui permettait de différer la comptabilisation de profits et de pertes, afin de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes d'avantages du personnel et d'exiger la présentation d'informations supplémentaires. La Corporation continue de comptabiliser immédiatement dans le déficit cumulé tous les ajustements liés aux réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Par conséquent, l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.
- Modification de l'IAS 27, *États financiers individuels*, (l'« IAS 27 »), et de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, (l'« IAS 28 »)  
L'IAS 27 a été modifiée dans le cadre de l'émission de l'IFRS 10, mais contient toujours les directives actuelles portant sur les états financiers individuels. L'IAS 28 a été modifiée pour inclure les coentreprises à son champ d'application et pour tenir compte des changements apportés aux IFRS 10 à 13. L'adoption de ces versions modifiées n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011  
En mai 2012, l'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011 dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. En général, les modifications clarifient certaines exigences et n'entraînent pas de changements substantiels aux pratiques en cours. L'adoption de ces améliorations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.

#### b) Méthode de consolidation

---

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV. La Corporation contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Même si la Corporation détient toutes les actions en circulation de PPP, elle ne consolide pas les activités de cette dernière puisque la Corporation ne satisfait pas aux critères de contrôle relativement à PPP. En mai 2008, le gouverneur en conseil a déclaré PPP société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exception faite du paragraphe 90. Par conséquent, la Corporation ne prend pas part aux activités de PPP et n'a pas la capacité actuelle de les diriger. En outre, la Corporation n'est exposée, ni n'a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec PPP.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Partenariats

---

La SGCH est partie à un partenariat significatif, le projet Hibernia (y compris sa participation dans la SEDH et le secteur unitaire du PSH). Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolière extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, T.-N.-L., Canada. La SGCH exerce ses activités de prospection, d'exploration et de mise en valeur conjointement avec la SEDH et agit à titre d'exploitant et d'agent au titre du compte détenu au nom des participants (le « compte conjoint »). L'établissement principal de la SEDH est situé à St. John's, T.-N.-L., Canada. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité qui génère la totalité des produits tirés du pétrole brut pour la SGCH.

La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ pétrolière original du projet Hibernia (ainsi qu'une participation correspondante de 8,5 % dans la SEDH) et une participation directe de 5,08 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH. Cette dernière participation pourrait changer par suite d'éventuelles réévaluations.

Aux termes du partenariat, la SGCH a une quote-part directe dans les actifs opérationnels et les passifs contractés. Par conséquent, la SGCH a comptabilisé dans ses états financiers sa quote-part contractuelle des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat.

Toutes les dépenses liées au projet Hibernia, à l'exception de celles qui sont liées au transport du pétrole, des frais de commercialisation, des redevances, de la participation au bénéfice net, de la participation accessoire au bénéfice net et de l'assurance, est imputée au compte conjoint dont la responsabilité revient aux participants au pro rata de leur participation directe. La SGCH et les autres participants financent directement le compte conjoint.

#### d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

---

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

#### e) Stocks

---

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités et ils sont évalués au plus faible de leur coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend les frais de production et les charges opérationnelles, les coûts de transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement. Le pétrole brut enlevé en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans les résultats de production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net de ces déficits est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net de ces surplus est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer à la juste valeur marchande. La SGCH suit la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

#### f) Immobilisations corporelles

---

##### *(i) Comptabilisation et évaluation*

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole, sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation. La Corporation a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production en une seule UGT. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé au montant net dans les produits ou les charges de l'état consolidé du résultat global.



### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### f) Immobilisations corporelles (suite)

##### *(ii) Coûts ultérieurs*

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute partie remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

##### *(iii) Épuisement et amortissement*

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de l'exercice par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Ces estimations sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

Le tableau qui suit présente le mode d'amortissement utilisé pour certains actifs de production de pétrole pour la période considérée et les périodes comparatives :

Coûts de forage Pétrolier de brut	Amortissement selon le mode des unités de production Amortissement linéaire sur la durée du contrat de location
Installations de production extracôtières	Amortissement selon le mode des unités de production

La SGCH a présumé que la durée d'utilité estimée des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface et le système de chargement extracôtier, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée d'utilité de ces installations. Par conséquent, la SGCH incorpore le coût de ces actifs à la principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs loués comptabilisés à titre de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, sauf si l'on a la certitude raisonnable que la Corporation deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont examinés chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### g) Actifs loués

---

Les contrats de location aux termes desquels la Corporation conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. À sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après sa comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location financement doivent être ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur l'encours du passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, qui ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Corporation. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

#### h) Instruments financiers

---

##### *(i) Comptabilisation*

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tout achat ou vente normalisé d'actifs financiers est comptabilisé ou décomptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la date de transaction.

Les coûts de transaction des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice (la perte). Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

##### *(ii) Classement et évaluation*

###### (a) Actifs financiers

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés dans des catégories. Leur classement, qui dépend de l'objectif poursuivi, est établi à la comptabilisation initiale. La Corporation détient les instruments financiers suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

###### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Corporation les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les instruments dérivés sont également classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture. À la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). La Corporation a désigné les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada et ses actions privilégiées de GM comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### h) Instruments financiers (suite)

---

##### *(ii) Classement et évaluation (suite)*

###### *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance*

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Toute vente ou tout reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance qui ne sont pas proches de leur échéance devrait entraîner le reclassement de l'ensemble des placements détenus jusqu'à leur échéance comme étant disponibles à la vente et empêcher la Corporation de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants. Le classement des actifs détenus jusqu'à leur échéance survient uniquement lorsque la Corporation a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance.

###### *Prêts et créances*

Les prêts et créances, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

###### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actions ordinaires de GM sont désignées comme étant des actifs financiers disponibles à la vente. Ce placement est comptabilisé à sa juste valeur, et les variations subséquentes de celle-ci autres que les pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors transféré dans le bénéfice (la perte).

##### b) Passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Corporation sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation et évaluation initiales, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers non dérivés de la Corporation se composent des créditeurs et charges à payer.

##### *(iii) Informations à fournir*

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs visés au niveau 1 est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs visés par le niveau 2 est établie à partir de données autres que des prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont observables, directement ou indirectement. Les évaluations classées dans le niveau 3 reposent sur des informations qui ne sont pas établies en fonction de données du marché observables. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la clôture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les transferts sont survenus. Les informations à fournir requises sont présentées à la note 18 d).

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### i) Dépréciation

---

##### *(i) Actifs financiers*

Un actif financier est évalué chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier (y compris les titres de capitaux propres) : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Corporation selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite d'un débiteur ou d'un émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre particulier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif initial. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global doit être reclassée en résultat. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au bénéfice (à la perte) est égal à la différence entre le coût d'acquisition après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le bénéfice (la perte).

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les actifs financiers restants sont soumis collectivement à un test de dépréciation par groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, la perte de valeur ne peut pas être reprise.

##### *(ii) Actifs non financiers*

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (les « UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées dans les exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une indication que les pertes auraient pu diminuer ou cesser d'exister. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### j) Transactions en monnaie étrangère

---

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf ceux qui résultent de la conversion d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

#### k) Provisions et éventualités

---

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes opérationnelles futures.

##### *Obligations de démantèlement*

Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction à l'égard des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières de l'état du résultat global, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs éventuels qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

#### l) Impôt sur le résultat

---

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### m) Comptabilisation des produits

---

Les produits de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits pétroliers ont été transférés à l'acheteur, généralement par le transfert du titre de propriété à une tierce partie. Les produits de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque le connaissance relatif à la cargaison est obtenu. Le connaissance transfère à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété. Le produit net tiré du pétrole brut est présenté après déduction des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende et, dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

#### n) Charges financières et produits financiers

---

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les contrats de location financement, la désactualisation des obligations de démantèlement, la désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et d'interprétations entreront en vigueur dans des exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Les prises de position en comptabilité qui pourraient s'avérer pertinentes pour la Corporation sont indiquées ci-dessous. La Corporation n'a pas l'intention de les adopter de façon anticipée.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, (l'« IAS 32 »)

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Les modifications clarifient le sens et l'application des critères de l'IAS 32 pour ce qui est de la compensation d'actifs et de passifs financiers. La Corporation ne prévoit pas que les modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés en raison de la nature de ses activités et des types d'actifs et de passifs financiers qu'elle détient.

IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 »)

L'IASB a publié l'IFRS 9 en novembre 2009, ainsi que d'autres révisions en octobre 2010 et en novembre 2013, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur obligatoire et choisira une nouvelle date lorsque l'IFRS 9 sera presque achevée, cependant, l'adoption anticipée est autorisée. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Cette méthode est basée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La Corporation continue d'évaluer l'incidence éventuelle de l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, (l'« IAS 36 »)

En mai 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 36 qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Les modifications, dont le champ d'application est limité, permettent de préciser que l'information à fournir au titre de la valeur recouvrable des actifs dépréciés n'est requise que si cette valeur recouvrable est basée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Corporation ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés, puisqu'elle n'a pas observé de dépréciation visée par cette norme et qu'elle n'en entrevoit pas.

## 4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013 et Cycle 2010-2012

En décembre 2013, l'IASB a publié les Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013 et Cycle 2010-2012 qui présentent des modifications aux IFRS. En général, les modifications clarifient certaines exigences et n'entraînent pas de changements substantiels aux pratiques en cours. Les améliorations annuelles entrent en vigueur le 1er juillet 2014 et l'adoption anticipée est permise. La Corporation a déterminé que ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »)

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21. Cette IFRIC présente des directives quant à la comptabilisation des droits ou taxes conformément aux exigences de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Cette interprétation définit un droit ou une taxe comme étant une sortie de ressources qui est imposée par les autorités publiques à l'entité selon des dispositions légales ou réglementaires. Elle précise également que les droits ou taxes ne résultent pas de contrats non (entièrement) exécutés ni d'accords contractuels. Cette IFRIC entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 et doit être appliquée de façon rétrospective. L'ampleur de l'incidence que pourraient avoir ces modifications sur la Corporation, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée.

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté dans l'état consolidé de la situation financière comprend la trésorerie, les dépôts à terme et les acceptations bancaires. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt variant de 0,9 % à 1,4 % en 2013 (de 1,0 % à 1,4 % en 2012). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

	2013		2012	
Soldes bancaires	31 382	\$	24 923	\$
Placements à court terme	70 386		72 402	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 768	\$	97 325	\$

## 6. Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le tableau qui suit présente les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada :

	2013		2012	
Solde à l'ouverture de l'exercice	121 812	\$	134 778	\$
Intérêts attribués	1 068		1 034	
Retrait	–		(14 000)	
Solde à la clôture de l'exercice	122 880	\$	121 812	\$
Représenté par :				
Partie courante	4 049	\$	2 742	\$
Partie non courante	118 831		119 070	
	122 880	\$	121 812	\$

## 6. Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (suite)

Au 31 décembre 2013, le solde déposé dans un compte du Trésor du Canada représente une somme en dépôt de 26 327 \$ détenue pour CEI et une somme en dépôt de 96 553 \$ détenue pour la SGCH.

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site. La partie non courante déposée dans un compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux passifs non courants et aux autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site.

La SGCH a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. Compte tenu de la constitution de cette réserve contre les risques, la SGCH a réduit sa couverture d'assurance de responsabilité civile.

Les fonds détenus dans ces comptes portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt moyen s'est établi à 0,88 % pour l'exercice (0,85 % en 2012). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

## 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'OCTLHE exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2012). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. La convention d'entiercement en vigueur expire le 1er juin 2015, et elle est reconduite tous les trois ans.

De même, l'OCTLHE exige une lettre de crédit comme preuve que certains engagements en matière de recherche et développement seront respectés. La SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 3 419 \$ (3 419 \$ en 2012) en garantie de la lettre de crédit et pour respecter cette obligation. L'OCTLHE a un droit de créance sur la lettre de crédit si suffisamment d'engagements remplissant les conditions requises n'ont pas été respectés à l'échéance. La SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.



## 8. Immobilisations corporelles

	Coûts de forage		Pétrolier de brut		Installations de production extracôtières		Total	
<b>Coût</b>								
Solde au 31 décembre 2011	29 237	\$	13 547	\$	167 680	\$	210 464	\$
Entrées de l'exercice	22 922		–		10 583		33 505	
Ajustements de démantèlement	–		–		26 772		26 772	
Solde au 31 décembre 2012	52 159	\$	13 547	\$	205 035	\$	270 741	\$
Entrées de l'exercice	20 832		–		14 084		34 916	
Ajustements de démantèlement	–		–		(30 858)		(30 858)	
Solde au 31 décembre 2013	72 991	\$	13 547	\$	188 261	\$	274 799	\$
<b>Épuisement et amortissement</b>								
Solde au 31 décembre 2011	29 236	\$	5 520	\$	36 568	\$	71 324	\$
Épuisement et amortissement	17 859		2 760		15 731		36 350	
Solde au 31 décembre 2012	47 095	\$	8 280	\$	52 299	\$	107 674	\$
Épuisement et amortissement	25 677		2 760		14 257		42 694	
Solde au 31 décembre 2013	72 772	\$	11 040	\$	66 556	\$	150 368	\$
<b>Valeurs comptables</b>								
Au 31 décembre 2012	5 064	\$	5 267	\$	152 736	\$	163 067	\$
Au 31 décembre 2013	219	\$	2 507	\$	121 705	\$	124 431	\$

Certains coûts ont été exclus du calcul de l'épuisement et de l'amortissement, notamment les coûts du matériel et des installations actuellement en construction de 33 635 \$ au 31 décembre 2013 (20 796 \$ en 2012). Les coûts de mise en valeur futurs de 804 900 \$ (607 111 \$ en 2012) ont été inclus dans le calcul. Il n'y a eu aucune dépréciation des immobilisations corporelles pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Les installations de production extracôtières comprennent des coûts inscrits à l'actif de 49 476 \$ (80 335 \$ en 2012) liés aux obligations de démantèlement, lesquels seront amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

## 9. Placements

	2013		2012	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées de GM	449 000	\$	419 000	\$
16 101 695 actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif de 9,0 % versé trimestriellement à taux fixe, de série A, assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action				
Actifs disponibles à la vente				
Actions ordinaires de GM	4 785 310		4 016 652	
110 084 746 actions ordinaires (140 084 746 actions ordinaires en 2012)				
	5 234 310	\$	4 435 652	\$

La variation du solde des placements de chaque catégorie d'instruments financiers pris en compte dans l'état consolidé du résultat global se présente comme suit :

	2013		2012	
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées de GM				
(Profit) perte de change latent(e)	(29 000)	\$	9 000	\$
Profit latent lié à la juste valeur	(1 000)		(2 000)	
	(30 000)	\$	7 000	\$
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (dans les autres éléments du résultat global)				
Actions privilégiées de GM				
Profit réalisé sur la vente de placements	(679 601)	\$	–	\$
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 907 410		1 127 438	
	1 227 809	\$	1 127 438	\$

### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actions privilégiées de GM, lesquelles ne sont pas cotées, sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Elles ne pouvaient pas être classées comme étant disponibles à la vente en raison de l'impossibilité de mesurer l'option intégrée qui permet à l'émetteur de racheter les actions après le 30 décembre 2014. Puisqu'il est impossible d'évaluer raisonnablement cette option séparément, l'instrument d'action privilégiée entier est évalué à la juste valeur. La juste valeur a été établie en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon un taux d'intérêt de 4,0 % (6,5 % en 2012) fondé sur des instruments de capitaux propres privilégiés comparables, des instruments de créance comparatifs et les caractéristiques propres aux actions privilégiées émises. Aux termes de l'évaluation, il est présumé que les actions seront rachetées par GM peu après le 30 décembre 2014 selon le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. La variation de la valeur a été comptabilisée en résultat à titre de variation de la juste valeur de la participation dans les actions privilégiées, soit un profit de 30 000 \$ (perte de 7 000 \$ en 2012). Les actions privilégiées ne sont assujetties à aucune restriction relativement à la vente. Les dividendes sur les actions privilégiées de GM sont reçus trimestriellement en dollars américains. En 2013, GEN a reçu 37 372 \$ (35 991 \$ en 2012) en dividendes sur les actions privilégiées.

## 9. Placements (suite)

### Actifs financiers disponibles à la vente

Le placement dans des actions ordinaires de GM est présenté dans les actifs financiers disponibles à la vente.

Le prix des actions ordinaires de GM est coté sur un marché actif. Les actions détenues aux 31 décembre 2013 et 2012 ont donc été évaluées à la juste valeur, toute variation étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le 10 septembre 2013, GEN a vendu 30 000 000 d'actions à 36,65 \$ US par action ce qui a donné lieu à un profit réalisé de 679 601 \$. Le solde du cumul des autres éléments du résultat global aux 31 décembre 2013 et 2012 a trait uniquement aux variations de la juste valeur des actions ordinaires de GM.

La juste valeur des actions ordinaires de GM est établie en fonction du dernier cours acheteur du titre à la cote de la bourse à laquelle il est principalement négocié.

## 10. Provisions

La variation au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présentait comme suit :

	Obligations de démantèlement		Remise en état du site	
Solde 31 décembre 2012	94 017	\$	19 346	\$
Provisions additionnelles	1 372		623	
Reprises de provisions	(5 675)		(2 079)	
Obligations réglées	(898)		(894)	
Variation du taux d'actualisation	(26 556)		(438)	
Désactualisation	2 416		237	
Solde au 31 décembre 2013	64 676	\$	16 795	\$
Partie courante	–	\$	3 748	\$
Partie non courante	64 676		13 047	
Provisions	64 676	\$	16 795	\$

### a) Provision au titre des obligations de démantèlement

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 239 063 \$ au 31 décembre 2013 (233 500 \$ en 2012). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les résultats opérationnels obtenus et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la date prévue de fermeture des puits, la dernière étant présentement prévue pour 2054, et de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. Au 31 décembre 2013, un taux sans risque de 3,24 % (2,36 % en 2012) et un taux d'inflation de 2,0 % au 31 décembre 2013 (2,0 % en 2012) ont été appliqués pour calculer la provision.

### b) Provision au titre de la remise en état d'un site

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses assujetties à des incertitudes, notamment quant au temps nécessaire à l'achèvement des travaux et aux coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2023 (2022 en 2012). L'estimation future des coûts de remise en état du site a été actualisée au taux de 1,95 % (1,38 % en 2012), et un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2012) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2013. Le montant actualisé de l'estimation des coûts, comptabilisé au 31 décembre 2013, s'établissait à 16 795 \$ (19 346 \$ en 2012).

## 11. Impôt sur le résultat

La CDEV, CEI et GEN ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada, contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat aux États Unis.

### a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

	2013		2012	
Charge d'impôt exigible				
Au cours de la période	74 366	\$	70 455	\$
Ajustement au titre des périodes antérieures	343		–	
	74 709	\$	70 455	\$
Charge d'impôt différé				
Naissance et renversement des différences temporaires	(5 463)		(3 191)	
Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	–		–	
	(5 463)	\$	(3 191)	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	69 246	\$	67 264	\$

### b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH est demeuré stable, passant de 28,4 % en 2012 à 28,3 % en 2013. Le rapprochement entre le montant comptabilisé au titre de la charge d'impôt sur le résultat et le montant attendu établi selon le taux combiné d'impôt fédéral et provincial applicable au bénéfice avant impôt sur le résultat de la Corporation se présente comme suit :

	2013		2012	
Bénéfice net de l'exercice (note 20)	174 069	\$	172 679	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	69 246		67 264	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	243 315	\$	239 943	\$
Impôt sur le résultat au moyen du taux combiné d'impôt fédéral et provincial canadien de 28,3 % (28,4 % en 2012) applicable à la SGCH	68 858	\$	68 143	\$
Charges non déductibles et autres	(7)		13	
Crédits d'impôt à l'investissement	(406)		(554)	
Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures	801		227	
Révisions de déclarations fiscales des exercices antérieurs et nouvelles cotisations	–		(565)	
	69 246	\$	67 264	\$

## 11. Impôt sur le résultat (suite)

### b) Rapprochement du taux d'impôt effectif (suite)

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2013, la SGCH n'avait pas comptabilisé l'avantage fiscal relatif aux crédits d'impôt à l'investissement pour développement expérimental, déduction faite de l'impôt à l'utilisation, demandés pour l'année d'imposition 2006. Puisque la demande de crédits d'impôt à l'investissement fait l'objet d'un différend avec l'Agence du revenu du Canada, la direction a conclu que la recouvrabilité de ces crédits était incertaine.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les actifs d'impôt non comptabilisés s'élevaient à 1 384 \$.

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés

Les actifs d'impôt différé découlent de différences temporaires déductibles estimées entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs. Le tableau suivant présente les montants au titre des actifs et des passifs d'impôt différé :

	Stocks	Immobilisations corporelles	Provisions	Charges à payer	Total
Au 31 décembre 2012	(776)	\$ (22 553)	\$ 26 756	\$ 951	\$ 4 378
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	151	13 599	(8 453)	166	5 463
Au 31 décembre 2013	(625)	\$ (8 954)	\$ 18 303	\$ 1 117	\$ 9 841

## 12. Capital social et surplus d'apport

	2013	2012
Capital social		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires (101 en 2012)	1 \$	1 \$

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au paiement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, et il a droit à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

Le surplus d'apport est une composante des capitaux propres utilisée pour comptabiliser le transfert de capital à la Corporation par une partie liée, dans le cadre duquel aucune obligation n'impose le remboursement du montant, en quelque circonstance que ce soit. En 2013, un dividende de 459 151 \$ a été payé à partir du surplus d'apport par suite de la vente d'actions ordinaires de GM, ce qui correspondait à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport.

### 13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	2013		2012	
Diminution (augmentation) des débiteurs	3 878	\$	(28 963)	\$
Diminution des stocks	484		165	
Augmentation des charges payées d'avance	(12)		(4)	
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(31 612)		24 088	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(27 262)	\$	(4 714)	\$
Liée aux :				
Activités opérationnelles	(22 922)	\$	(7 298)	\$
Activités d'investissement	(4 340)		2 584	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(27 262)	\$	(4 714)	\$

### 14. Produit net tiré du pétrole brut

a) Le produit net tiré du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent ainsi :

	2013		2012	
Produit brut tiré du pétrole brut	492 136	\$	470 950	\$
Moins les frais de commercialisation	(348)		(353)	
Moins les redevances	(135 753)		(131 281)	
Moins la participation au bénéfice net	(43 140)		(41 329)	
Produit net tiré du pétrole brut	312 895	\$	297 987	\$

b) Les frais de production et les charges opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivantes :

	2013		2012	
Frais de production et charges opérationnelles liés au compte conjoint d'Hibernia	21 018	\$	16 366	\$
Charges opérationnelles liées au pétrolier de brut	7 689		7 762	
Recouvrement des charges opérationnelles du pétrolier de brut	(2 554)		(5 165)	
Frais d'utilisation des installations après déduction de la participation accessoire au bénéfice net	(656)		(353)	
Total des frais de production et des charges opérationnelles	25 497	\$	18 610	\$

## 15. Engagements

- a) La quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels annuels et des obligations locatives annuelles pour les bureaux, le matériel, les terrains et installations d'entreposage de la SEDH, ainsi que les obligations locatives de la SGCH pour les bureaux sont approximativement les suivantes :

D'ici 1 an	17 620	\$
De 1 an à 5 ans	38 049	
Plus de 5 ans	1 638	
	57 307	\$

- b) La SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 \$ afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu de fournir une preuve de solvabilité à l'OCTLHE advenant d'éventuels litiges aux termes de certains articles de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*. L'autorisation d'exploitation de l'exploitant a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2015 et le billet viendra à échéance le 30 avril 2016. Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet au cours des exercices 2013 et 2012. La quote-part de cet engagement revenant à la SGCH s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus de fournir une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant auprès de l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en trésorerie d'un montant brut de 30 000 \$ (note 7). Aux 31 décembre 2013 et 2012, aucun prélèvement n'avait été effectué sur les lettres de crédit.

## 16. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Corporation et ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

La SGCH est partie à un différend contractuel en cours, dont l'issue dépend des procédures futures de règlement de différends. Selon l'information actuellement disponible, et après avoir consulté des conseillers juridiques externes, la direction est d'avis que le règlement éventuel devrait être favorable à la SGCH. Par conséquent, aucun montant n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

## 17. Gestion du capital

Pour la Corporation, sa structure du capital est composée du total des capitaux propres de 5 548 721 \$ (selon le montant révisé de 4 718 180 \$ en 2012), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global et le déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des opérations générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations.

La SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. Pour sa part, CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations. GEN finance ses activités grâce aux dividendes en trésorerie provenant des actions privilégiées qu'elle détient et à la vente d'actions ordinaires. En raison des prévisions de dépenses limitées actuelles de GEN, ces sources de financement sont considérées comme étant adéquates pour la poursuite des activités.

Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à la stratégie de gestion du capital de la Corporation au cours de l'exercice.

## 18. Risques auxquels est exposée la Corporation

### Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit de l'information sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties contractantes manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. La SGCH a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec le négociant et qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des acheteurs ayant de solides antécédents en matière de crédit. Le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable. Du montant total des débiteurs, une proportion de 84 % (92 % en 2012) est liée à des sommes à recevoir de la part du négociant, lesquelles ont toutes été recouvrées après la date de clôture de l'exercice.

Le risque de crédit associé aux actions privilégiées de GM est atténué par le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action et le droit de priorité eu égard à tout dividende impayé par GM.

La valeur comptable des actions privilégiées de GM, des débiteurs ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à en constituer ni 2013 ni en 2012. Au 31 décembre, les débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2013		2012	
Non réglées depuis moins de 120 jours	58 129	\$	60 742	\$
Non réglées depuis plus de 120 jours	76		1 341	
Total des débiteurs	58 205	\$	62 083	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, sont confiés à de grandes banques à charte canadiennes. Tous les équivalents de trésorerie sont acquis auprès d'émetteurs présentant une cote de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.



## 18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

### b) Risque de liquidité

---

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements professionnels ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles. Les dettes fournisseurs sont généralement exigibles au plus tard 30 jours après la facturation.

La situation de la Corporation en matière de liquidité dépend de ses flux de trésorerie opérationnels. Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés à la participation directe dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions en matière de charges opérationnelles et de dépenses d'investissement futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 101 768 \$ au 31 décembre 2013 (97 325 \$ en 2012), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir la liquidité des filiales, certaines charges opérationnelles et certains engagements des filiales peuvent être financés par des apports en capital de la Corporation.

### c) Risque de marché

---

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché et comprend le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt.

La Corporation n'a recours à aucun instrument dérivé, comme les swaps de taux d'intérêt ou les contrats de change à terme, ni à aucun autre outil ou stratégie pour gérer ses risques liés au marché.

#### *i) Risque de change*

La Corporation est exposée au risque de change eu égard aux produits, à certaines dépenses et aux instruments financiers libellés en dollars américains.

Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport à celui du dollar canadien pourrait avoir une incidence importante sur les produits. Selon les estimations, si le dollar canadien se raffermirait de 1 % par rapport au dollar américain, le bénéfice de la Corporation reculerait de 2 169 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (2 105 \$ en 2012), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

Puisque les dividendes sur les actions privilégiées de GM sont reçus en monnaie étrangère (dollar américain), les flux de trésorerie de la Corporation sont exposés aux fluctuations du cours de change. La Corporation est également exposée aux fluctuations du cours de change lors de toute évaluation de la juste valeur des instruments financiers, les variations ayant une incidence sur le bénéfice ou sur le résultat global, ainsi que sur les dividendes reçus convertis en dollars canadiens. Aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change. Si le dollar canadien fluctuait de 1 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, le bénéfice serait touché à hauteur de 4 562 \$ (4 562 \$ en 2012), tandis que les autres composantes des capitaux propres le seraient à hauteur de 44 992 \$ (40 372 \$ en 2012).

#### *ii) Risque marchandises*

La performance financière de la SGCH est étroitement liée aux prix du pétrole brut (y compris les écarts). Toute la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la Corporation au risque de fluctuation des prix et aux fluctuations des produits en découlant. Aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat lié aux prix des marchandises. Selon les estimations, une baisse de 10 % du prix du pétrole réalisé entraînerait une diminution de 21 691 \$ du résultat global de la SGCH pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (21 047 \$ en 2012), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

#### *iii) Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à un taux fixe. Ce risque n'est pas considéré comme étant important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 1 % du total de ses produits.

## 18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

### c) Risque de marché (suite)

#### iv) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché.

Les variations de la valeur de marché auront une incidence sur les autres éléments du résultat global ainsi que sur le bénéfice et les flux de trésorerie futurs si la Corporation se départit des actions ordinaires de GM. Étant donné que certains des instruments financiers de la Corporation sont libellés en monnaie étrangère, les écarts de conversion pourraient aussi faire fluctuer la valeur de marché. Toute variation de 10 % du cours des actions ordinaires de GM aurait eu un effet de 449 916 \$ US (403 724 \$ US en 2012) sur les autres éléments du résultat global.

Si un marché se crée pour les actions privilégiées de GM, la juste valeur de ces actifs sera directement exposée à un autre risque de prix, et les variations des valeurs de marché auront une incidence sur le bénéfice. Toute variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur des actions privilégiées de GM aurait eu une incidence d'environ 4 400 \$ US (8 000 \$ US en 2012) sur le bénéfice.

### d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers de la Corporation présentée selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

	Total	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
31 décembre 2013				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	122 880	\$ 122 880	\$ –	\$ –
Actions privilégiées de GM	449 000	–	449 000	–
Actions ordinaires de GM	4 785 310	4 785 310	–	–
<b>Total</b>	<b>5 357 190</b>	<b>\$ 4 908 190</b>	<b>\$ 449 000</b>	<b>\$ –</b>
31 décembre 2012				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	121 812	\$ 121 812	\$ –	\$ –
Actions privilégiées de GM	419 000	–	419 000	–
Actions ordinaires de GM	4 016 652	4 016 652	–	–
<b>Total</b>	<b>4 557 464</b>	<b>\$ 4 138 464</b>	<b>\$ 419 000</b>	<b>\$ –</b>

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

## 19. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la CDEV a versé au gouvernement du Canada des dividendes de 1 303 698 \$ (145 860 \$ en 2012), dont une tranche de 459 151 \$ a été payée à partir du surplus d'apport.

### a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages autres qu'en trésorerie.

Aucune somme n'a été versée aux principaux dirigeants relativement à des avantages postérieurs à l'emploi, à d'autres avantages à long terme, à des indemnités de fin de contrat de travail ou à un paiement fondé sur des actions.

	2013		2012	
La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :				
Salaire, autres avantages à court terme, jetons de présence	2 675	\$	2 440	\$

### b) Autres transactions avec des parties liées ayant une incidence sur le bénéfice

	2013		2012	
Produits d'intérêts – compte du Trésor du Canada	1 068	\$	1 034	\$

### c) Éléments ayant une incidence sur l'état de la situation financière

	2013		2012	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	122 880	\$	121 812	\$

## 20. Informations supplémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH, comme suit :

	2013		2012	
<b>État de la situation financière</b>				
Actifs				
Courants	139 046	\$	136 938	\$
Non courants	236 795		269 128	
	375 841		406 066	
Passifs				
Courants	28 786		59 792	
Non courants	64 676		95 964	
Capitaux propres	93 462		155 756	
	282 379		250 310	
	375 841	\$	406 066	\$

## 20. Informations supplémentaires (suite)

	2013		2012	
<b>État du résultat global</b>				
Produits				
Produit net tiré du pétrole brut	312 895	\$	297 987	\$
Autres produits	3 444		871	
Charges				
Total des charges	(73 024)		(58 915)	
Impôt sur le résultat	(69 246)		(67 264)	
Résultat global	174 069	\$	172 679	\$
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>				
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités opérationnelles	189 793	\$	177 416	\$
Activités de financement	(143 585)		(121 486)	
Activités d'investissement	(38 448)		(30 376)	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 760	\$	25 554	\$

## 21. Correction d'une anomalie remontant à une période antérieure

La filiale de la Corporation, la SGCH, a déterminé qu'il était nécessaire d'ajuster le calcul des redevances présentées dans ses états financiers annuels de 2009. Cet ajustement sur les états financiers annuels de 2009 s'est traduit par un recul du produit net tiré du pétrole de 9 622 \$, une baisse de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de l'impôt sur le résultat recouvrable de 3 088 \$, une diminution du résultat global de 6 534 \$ et une hausse des créditeurs et charges à payer de 9 622 \$. Cette anomalie a été corrigée de façon rétrospective et les informations financières comparatives de 2012 ont été révisées. La correction n'a pas eu d'incidence significative sur l'état consolidé de la situation financière du 1er janvier 2012. Par conséquent, un troisième état consolidé de la situation financière n'a pas été présenté. L'incidence de la correction sur les informations financières de 2012 se présente comme suit :

	Montant présenté précédemment		Ajustement		Montant révisé	
Créditeurs	49 185	\$	9,622	\$	58 807	\$
Impôt sur le résultat à payer (recouvrable)	1 142		(3 088)		(1 946)	
Déficit cumulé	(364 234)		(6 534)		(370 768)	

## 22. Événement postérieur à la date de clôture

Le 6 mars 2014, la Corporation a déclaré un dividende de 96 695 \$ à payer à son actionnaire, le gouvernement du Canada.





